

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°10

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Jean-Paul WILQUIN.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS AYANT RENDU LEUR DOSSIER COMPLET

Fort d'une politique locale valorisant l'investissement et le dynamisme du monde associatif, la municipalité souhaite soutenir au mieux ses associations, qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt général, sur notre territoire et ailleurs.

Pour cela, une programmation du rendu et du suivi des dossiers a été mise en place afin d'améliorer sa lisibilité, ainsi validée au conseil municipal du 16 décembre 2023.

Rappel :

LA DEMANDE DE SUBVENTION

Toute demande de subvention exige le dépôt d'un dossier constitué de toutes les pièces nécessaires à son instruction.

Il comprend notamment une charte d'engagements qui, dans sa version en vigueur, doit être impérativement signée par le représentant légal de l'association au moment de la première demande de subvention de l'association, afin que celle-ci soit instruite.

Tout dossier déposé après le vendredi 5 septembre 2025 inclus ne pourra être traité.

Lorsque la demande est incomplète, la collectivité informe le demandeur des pièces ou éléments manquants dont la production est indispensable et précise le délai accordé au demandeur pour fournir les éléments manquants.

Dans le cas où le dossier n'est pas complété dans le délai précisé dans l'accusé de réception, la demande sera classée sans suite, après information de l'élu délégué, et le rejet sera notifié au tiers par la direction instructrice.

Par conséquent, conformément à la loi et comme énoncé dans le dossier de subvention à remplir par chaque association :

Considérant les demandes de subventions 2025 des associations,
Considérant toutes les demandes de subventions déposées avant le 5 septembre 2025,
Considérant l'étude des dossiers par la commission spéciale « subventions aux associations » en date du 14 mars 2025,
Considérant l'étude des dossiers par la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

A cet effet, le conseil municipal décide :

- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions



✓ D'attribuer les subventions 2025 comme suit :

Demandes de subventions 2025 (Associations)							
	2024		2025				
	Montant accordé		Demande de l'association		Proposition de la commune		
ASSOCIATIONS	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION ANNUELLE	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL
1 Vimy-Fischach	150,00	0,00	150,00	4 776,00	210,00	0,00	210,00
2 En avant Vimy Futsal	700,00	200,00	1 000,00	0,00	700,00	0,00	700,00
3 Harmonie Libre	9 000,00	400,00	9 400,00	+	9 000,00	0,00	9 000,00
4 Groupe 22	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
5 APE				954,00		954,00	954,00
6 Souvenir et devoir de mémoire	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00
7 CCAS	0,00			686,50		686,50	686,50
8 FNATH	170,00	0,00	170,00	0,00	170,00	0,00	170,00
9 Entraid'Addict	100,00	0,00	150,00	0,00	100,00	0,00	100,00
10 Club des Erables	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00	0,00	400,00
11 Amicale Bouilliste	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
12 Secours Catholique	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
13 Evasion Trail Vimy	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00
14 USV	30 000,00	1 500,00	31 500,00	+	30 000,00	0,00	30 000,00
15 Diabétiques du Lensois	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
16 Les amis du Monument Canadien de	0,00	0,00	0,00	217,00	0,00	217,00	217,00
17 Ecole de musique	28 000,00	1 000,00	28 000,00	2 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00
18 La Petite Reine	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
19 VEC	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
20 La Canadian Race	5 000,00	0,00	6 000,00	0,00	5 000,00	1 000,00	6 000,00
21 Amicale Laïque	6 800,00	600,00	6 800,00	528,00	6 800,00	328,00	7 128,00
22 GivenChat	500,00	0,00	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
23 Cote 145	1 300,00	0,00	1 300,00	5 000,00	1 300,00	5 000,00	6 300,00
24 Vimy Nounous	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00	170,00
TOTAL	88 070,00	3 700,00	92 620,00	14 161,50	89 450,00	8 185,50	97 635,50

Les élus ci-dessous n'ont pas participé au vote, étant membres de bureau d'une association :

- Francis MONBORGNE et Raymond MIKLIC (Association Vimy-Fischach)
- Raymond MIKLIC (Harmonie Libre de Vimy)
- Christian PRIMONT, Jean-Pierre SANSON, Raymond MIKLIC (Groupe 22)
- Christian PRIMONT, Raymond MIKLIC (Souvenir et devoir de mémoire)
- Raymond MIKLIC (Les amis du monument canadien)

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 062-216208611-20250402-01001012025-DE

S²LOW

- Marie-Pascale CLEMENCEAU, Raymond MIKLIC (Ecole de Musique)
- Régina GWIZDEK (La petite reine)
- Christian PRIMONT, Annie POEYDOMENGE (Vimy-Expression-Culture)
- Raymond MIKLIC (Amicale Laïque)
- Bernard VANDYCKE (Cote 145)

Pour à l'unanimité pour l'ensemble des subventions à l'exception de Jean-Marie VERWAERDE, sorti lors du vote des subventions suivantes : En avant Vimy Futsal, l'harmonie libre, le groupe 22, APE, Souvenir et devoir de mémoire
Contre : 0

Abstention : 1 Laurent DEBLOCK pour l'ensemble des subventions

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT

